

PROCES VERBAL DU 17 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 10 décembre 2020

Présents : M DAURIAN Bernard, M PORTES Jean Michel, M PLATON Michel, M PLANTON Michel, M RAIMAUT Vincent, M RABALLAND Claude, Mme ABELA Anne Lise, M MAUERHAN Sébastien, M FRADON Pascal, Mme LAFARGUE Jocelyne, Mme LALANE Sylvie, Mme BEZIADE Stéphanie,

Absent excusee: Mme DARCOS Marie-Laure,

Procuration: Mme DARCOS à Mme LALANE,

Absent : Mme LATOURNERIE Marie Angélique,

Secrétaire de séance : Stéphanie BEZIADE

En ouverture de séance, M le maire explique qu'il a proposé à Mme BEZIADE d'être la secrétaire pour cette séance et les prochaines séances du conseil, mission qu'elle a acceptée. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

En préambule de la séance M MATHAT du SIPHEM devait présenter les projets de chaufferie biomasse sur la commune. M MATHAT n'étant pas en possession de son attestation dérogatoire durant le couvre-feu, la présentation est repoussée au mois de janvier.

M le maire rappelle que deux projets de chaufferie biomasse étaient en étude :

1^{er} projet : chaufferie pour l'école et pour les vestiaires du stade.

2^{ème} projet : chaufferie pour la salle des fêtes et le cercle avec un raccordement à venir vers la mairie.

Le conseil souhaite privilégier pour l'année à venir le 2^{ème} projet.

I REPORT ENQUÊTE PUBLIQUE : SUSPENSION DE LA PROCEDURE ALIENATION CR2 (DELIB20201256)

M le maire rappelle qu'une enquête publique conjointe aux communes de Cudos et Birac programmée du 9/03/2020 au 26 mars 2020 a été interrompue suite aux deux périodes de confinement. A cause des mesures sanitaires à respecter, la permanence de l'enquêteur n'a pas pu être tenue.

En accord avec le commissaire enquêteur M BARBOT Thierry, l'enquête est suspendue jusqu'au mois de février 2021.

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la suspension de l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie du chemin rural N° 2 et reporte la procédure en février 2021, en accord avec le commissaire enquêteur.
- Charge M le maire de déterminer de nouvelles dates pour les permanences en mairie avec le commissaire.

Par ailleurs, M le maire indique que le propriétaire riverain souhaite rétrocéder un morceau de terrain le long de la piste pour stocker du bois. Il s'agit d'une parcelle de 210 m².

Le prix sera à définir avec M LABAT propriétaire.

M DAURIAN demande si les ouvertures de chantiers forestiers sont faites régulièrement ?

Oui, répond M le maire.

II DECISIONS MODIFICATIVES (DELIB20201257)

M le maire explique qu'il y a quelques réajustements sur les prévisions budgétaires à rectifier.

Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre concernant les amortissements.

En investissement dépenses, opérations d'ordre

- 28041483 +200
- 041/1318 + 2314 €

En investissement recettes , opérations d'ordre

- 042/7811 +200
- 041/1328 +2314

En fonctionnement opérations d'ordre

Dépenses		Recettes	
○ 042/6811	715	- 040/28041481	715

Le conseil, à l'unanimité des membres présents accepte les décisions modificatives ci-dessus.

III COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1° COMMISSION COMMUNICATION

M PLATON présente les différents travaux abordés dans la commission :

- Projet vidéo projecteur dans la salle du conseil. Il s'agit d'installer un vidéo projecteur pour améliorer la présentation de certains sujets lors des séances du conseil.

Trois devis ont été étudiés :

Concept Groupe 814 €, Soditel 1 400 €, PARIENTE 651 €.

Les 2 première sociétés sont bordelaises et affichent des frais de déplacement importants. Le choix se porte sur la sté PARIENTE.

Des frais de raccordement sont à rajouter pour 480 € soit un total général du projet de 1131 €. Le conseil Municipal accepte de prévoir cet investissement dans son budget 2021.

- Armoirie de la commune

La commission propose d'utiliser le blason réalisé par M GUIJARRO après avoir obtenu son accord, afin de l'insérer dans le site internet. Dans ce blason on retrouve, le porche d'entrée du cimetière de Cudos, la coquille de St Jacques de Compostelle, et une enclume de forgeron.

Administrativement, il n'y a aucune autorisation nécessaire à l'exception de l'accord du propriétaire.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'utiliser ce blason dans le site internet.

- Téléphonie sur l'école bibliothèque et mairie

Un état des lieux a été réalisé à l'école : il n'y a pas d'internet à la maternelle. Suite à plusieurs évolutions quant aux destinations des bâtiments, la téléphonie ne fonctionne pas correctement. Il est nécessaire de moderniser les installations. L'objectif est de passer en IP et d'installer la fibre à l'école.

La commission a consulté trois sociétés : deux sociétés bordelaises et M KAUFFMAN, actuellement en charge de l'entretien du pack informatique.

Les estimations oscillent entre 15000 et 20000 € HT.

Des demandes de subventions sont envisageables dans ce domaine au Département et à l'Etat. En fonctionnement une économie mensuelle d'environ 200 € peut être réalisée sur les abonnements.

Les prix seront renégociés lors d'une approche plus approfondie.

M MAUERHAN apporte quelques précisions : L'amélioration ne concerne pas le réseau cellulaire (téléphone portable) mais l'accès au réseau téléphonique fixe avec l'usage de téléphone sans fil. Ce système IP permet d'avoir des entrées et des sorties modulables (par exemple, une connexion sur un mobile au domicile d'un élu, ou encore directement sur l'école).

Cela représente un gros investissement en particulier sur l'école qui est dotée à ce jour d'une installation en fin de vie. Il est difficile de calculer le temps d'amortissement car le matériel est trop désuet et devra rapidement être remplacé.

M MAUERHAN pense que le corps enseignant doit être consulté pour évaluer le besoin. M le maire précise que l'on doit tenir compte de leur avis mais qu'il s'agit d'un projet en priorité municipal.

2° COMMISSION EN CHARGE DE L'ECOLE

Mme LALANE indique que le goûter de Noël pour les enfants de l'école s'est déroulé cet après-midi.

Les enfants ont apprécié le chocolat au lait, les jus de fruit, les viennoiseries.

Chaque enfant a reçu une poche de « chocobon » offerte par la commune. Ce cadeau remplace la sortie de cinéma qui a dû être annulée en raison du COVID 19.

Par ailleurs, elle rappelle que la commune a accordé 60€ par classe pour le cadeau de fin d'année.

3 ° COMMISSION DES ESPACES VERTS

L'égavage réalisé par M BONHOMME est pratiquement terminé. Il reste l'égavage autour du court de tennis.

M FRADON intervient pour indiquer que le devis de 18000 € de l'entreprise BONHOMME a été planifié sur 3 ans.

M le maire demande à ce que les cupressus en bordure du portail du cimetière soient coupés en priorité sur 2021. Par la suite, les travaux se poursuivront sur la haie derrière l'épicerie.

4° COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX URBANISME

M DAURIAN explique qu'un point a été établi lors de la réunion du 14 décembre sur les travaux en cours : l'entrée de la salle des fêtes est presque terminée. Il ne reste que la peinture du portique (grenat), l'éclairage sous le porche, et la peinture des murs.

La commission étudie une 2^{ième} tranche de travaux, plus économique sur ce bâtiment.

Il s'agirait de prolonger la double pente vers les anciennes toilettes extérieures en prolongeant les murs porteurs, de créer des espaces de stockage dans l'ancienne cuisine et dans le prolongement de l'ancienne scène. Il est envisagé la pose de cloisons accordéons pour créer des espaces plus petits en fonction des différentes manifestations. La scène serait remplacée par une scène démontable.

L'objectif étant d'enlever la scène actuelle pour ne pas bloquer ce grand espace qui ne sert que ponctuellement.

Ce projet sera communiqué à l'architecte pour une étude plus précise.

Les futures priorités porteront sur la charpente, un sol uniforme et des murs porteurs.

Un gain de place de 40 m² et de 20 m² de stockage seront récupérés.

M le maire pense qu'il serait judicieux de laisser l'accès existant pour les fourgons, côté porte du cercle, car il est encore utilisé ;

Il faut rester vigilant sur la surface de stockage créée, car à partir d'une certaine surface, des cloisons coupe-feu et des SAS sont demandés ;

○ Bâtiment à côté du château d'eau : S'il y a suppression du forage, le syndicat va libérer les bâtiments qui pourront être récupérés par la commune dans les 2 ou 3 ans à venir. Il faut inclure l'aménagement de cette zone dans la réflexion sur la convention d'aménagement du bourg. M le maire rappelle qu'actuellement le château d'eau sert de réserve incendie.

○ Aménagement du centre bourg : La réunion du 19 novembre a permis de connaître la procédure de convention d'aménagement du bourg. Plusieurs points ont été abordés : aménagement du rondpoint, le devenir des bâtiments de la famille LABAT, la signalisation, la zone du château d'eau. Le département peut financer cette étude. Un cahier des charges doit être créé afin de répondre aux attentes des autorités compétentes. 75 % de cette étude pourraient être subventionnés par le Conseil départemental. La décision sera prise courant février.

○ Lotissement Gironde habitat

Les bâtiments de France avaient sollicité l'avis du CAUE pour ce projet avec une perspective d'aménagement sur tout le plateau de Larroudey.

Il faut relancer les ABF pour avancer.

5 PROJETS 2021

M le maire récapitule les projets envisagés sur l'année 2021 :

○ Chauffage biomasse dans la salle des fêtes

○ 2^{ème} tranche de travaux de la salle des fêtes (agrandissement)

Ces deux projets devraient être complémentaires

○ Changement des éclairages intérieurs de la mairie par des leds

○ Ecole maternelle : remplacement du toboggan. M PORTES explique que l'ancien jeu, posé il y a une dizaine d'années, a dû être enlevé suite à un contrôle de sécurité. Après consultation, les jeux extérieurs sont très onéreux. Une proposition sans changement de sol est envisagée pour un coût de 3000 à 4000 €. Un sol synthétique pourrait être collé sur l'existant.

Par contre, il faudra vérifier que le petit jardin organisé à proximité n'empiète pas sur la zone de sécurité du nouveau jeu.

○ M MAUERHAN demande que les enseignantes soient consultées pour l'acquisition du nouveau jeu.

○ Projet de téléphonie

○ Réfection de la piste du Patissey. Les travaux s'élèvent à 29 280 € HT, qui sont en partie pris en charge par la DFCL. Il restera à charge des communes de Birac et Cudos environ 5000 €.

○ Elagage des arbres derrière l'épicerie

○ Remplacement du chauffage /clim du chalet d'urgence

Deux devis sont en cours d'étude : LAGUE pour 1320 € et RIGO pour 3000 €. L'entreprise LAGUE fera le changement de matériel ;

○ Chemin de Lanusse : ces travaux peuvent être financés par le FDAEC.

○ Eclairage intérieur de la salle des fêtes : le devis retenu de l'entreprise DUSSAN pour des LEDS sera inclus dans la tranche 2 des travaux.

○ Envisager l'éclairage solaire jusqu'au lotissement du Bilh avec 4 ou 5 luminaires (environ 2000 € par appareil)

Il y a 10 ans 2 lampadaires solaires avaient été installés. A ce jour, il n'y a pas eu besoin d'entretien de ce matériel.

Il est possible d'intégrer ce projet dans le cahier des charges de la future CAB. Une subvention est envisageable ;

6 QUESTIONS DIVERSES

○ Le chemin de M BOHOMME à proximité de la propriété de M DE MALET est inondé. M PLANTON a constaté les dégâts. Une réunion de la commission aura lieu début janvier.

○ M le maire explique que pour 2020, plusieurs chemins ont été nettoyés par la Communauté de communes du Bazadais. Le coût pour la commune s'élève à 5 580 €.

Les agents de la commune, dans les conditions des confinements et, pris par le broyage de tous les arbres élagués, n'ont pas eu le temps de nettoyer les chemins ruraux comme les années précédentes.

○ Réfection de la signalétique dans le bourg. Ces travaux seront réalisés dès que le temps le permettra.

L'ordre du jour terminé la parole est donnée aux élus :

○ Mme LALANE signale un problème de pression sur les robinets des deux écoles ; il faut les faire contrôler par M DUBOURDIEU ;

○ MME ABELA indique que le fossé dans le lotissement Allée des Platanes est bouché par des feuilles. L'agent devra aller voir.

Le problème de la buse cassée signalée lors du dernier conseil a été résolu par les agents de la Communauté de Communes du Bazadais.

M le maire indique que l'eau présente dans le carrefour n'est pas dû uniquement aux racines présentes dans les canalisations. Le problème se situe à l'entrée de la commune, sur le réseau qui jouxte la propriété de Mme LEVALOIX. Il provient d'une malfaçon sur le branchement à l'assainissement de cette maison. La réparation doit être faite prochainement.

○ M MAUERHAN signale que l'horloge de l'église n'est pas à l'heure.

L'entreprise BROUILLET sera avertie.

Il indique également une dégradation sur le nouveau chemin piétonnier certainement faite par un véhicule. Des petits panneaux métalliques et de la rubalise ont été posés par l'agent ;

M le maire questionnera le conseil départemental pour envisager une protection sur ce chemin.

○ Mme LAFARGUE signale des pneus entreposés sur le chemin de la Piste 232 à proximité du carrefour du Bidaou.

○ M DAURIAN a constaté la présence d'ordures (masques papiers bouteilles.) dans les fossés communaux.

Le ramassage annuel des déchets (Nature Propre) organisé par l'association des Chasseurs n'a pas pu être organisé cette année.

M le maire clôture la séance en rappelant que les vœux de la nouvelle année ne seront pas organisés, les conditions sanitaires étant très incertaines.

Fin de séance 22 h 30